

CRITÈRES DE SÉLECTION D'ÉQUIPE

GUIDE ET CONSEILS POUR LES ATHLÈTES

ADMISSIBILITÉ = « POUVEZ-VOUS PARTICIPER? »

L'admissibilité est déterminée par les exigences de base fixées par votre organisme national de sport (ONS). Si vous ne remplissez pas tous les critères d'admissibilité applicables de votre ONS, vous ne pouvez pas faire partie de l'équipe, quels que soient vos résultats.

La liste typique d'admissibilité peut inclure :

- Les informations relatives à la nationalité et au passeport;
- La conformité aux règles antidopage (par exemple, localisation, absence de période d'inéligibilité, exigences en matière de contrôle);
- Pour les parasports seulement : statut valide et respect de toutes les règles de classification pour la catégorie sportive;
- Membre en règle et respect des codes de conduite ou des ententes/engagements des athlètes;
- Règles relatives à l'âge/la résidence pour certains événements.

SÉLECTION D'ÉQUIPE = « SEREZ-VOUS CHOISI(E)? »

Une fois que vous êtes admissible, votre ONS appliquera ses critères de sélection pour décider quel(le)s athlètes obtiendront les places limitées disponibles. Ces critères peuvent être objectifs, basés sur des résultats lors d'épreuves, discrétionnaires ou une combinaison de ces éléments.

Les politiques de sélection varient selon les sports, mais doivent inclure les éléments suivants :

- Comment les places peuvent être attribuées :
 - Objectifs : classements/points, normes de temps, classements finaux lors d'événements désignés;
 - Basés sur les essais : résultats lors d'une épreuve d'essai spécifique (parfois avec des critères de bris d'égalité);
 - Facteurs discrétionnaires : considérations clairement énumérées, notamment les tendances en matière de performance, la santé/la condition physique, l'adéquation au rôle, l'équilibre de l'équipe (lorsqu'ils sont utilisés, de bonnes politiques définissent les facteurs discrétionnaires et la manière dont ils seront pondérés).
- Dates et résultats attendus : période de qualification, dates limites de déclaration, date de la rencontre de sélection et date et lieu de l'annonce de la liste des membres de l'équipe.
- Substituts et remplacements : qui peut voyager en tant que substitut, quand un substitut peut être activé et que se passe-t-il si un(e) athlète est blessé(e)/malade après sa nomination.

Afin de comprendre les critères de sélection de l'équipe pour chaque épreuve, il est important que chaque membre de l'équipe examine les politiques de sélection de son ONS au début de chaque saison et avant chaque compétition.

QUI RÉDIGE LES RÈGLES?

FI

Les fédérations internationales (FI) sont responsables d'établir les critères mondiaux de qualification et d'admissibilité pour leur sport respectif. Ces critères peuvent inclure, entre autres, les barèmes de classement, les normes d'admission et les réglementations en matière de nationalité.

ONS

Les organismes nationaux de sport (ONS) sont responsables de publier la politique de sélection pour chaque événement ou saison, et de l'appliquer de façon équitable et constante.

CRITÈRES POUR LES GRANDS JEUX

CNO CNP

Les Comités nationaux olympiques (CNO) et les Comités nationaux paralympiques (CNP) sont chargés de la sélection finale des athlètes recommandé(e)s par leur fédération nationale respective. Le Comité olympique canadien (COC) et le Comité paralympique canadien (CPC) sont chargés d'approuver ou d'établir les politiques de sélection spécifiques aux grands jeux et de confirmer les noms des athlètes sélectionné(e)s pour représenter le Canada au sein de l'équipe canadienne, à l'issue du processus de nomination mené par les ONS.

Pour les grands jeux, les critères d'admissibilité et de sélection sont cumulatifs : vous devez satisfaire les exigences de la FI, de l'événement et/ou de l'organisateur des Jeux, de votre ONS et, le cas échéant, des organismes nationaux de services multisports (OSM). Le fait de ne pas satisfaire à l'un ou l'autre de ces niveaux peut vous empêcher de participer.

LISTE DE VÉRIFICATION

- 1** Lisez la politique dans son intégralité et notez les dates importantes (période d'admissibilité, date de déclaration et de sélection). *Assurez-vous de lire la politique de sélection d'équipe la plus récente.*
- 2** Conservez vos preuves d'admissibilité : résultats, classements, normes atteintes et les autorisations médicales, le cas échéant.
- 3** Maintenez votre admissibilité à jour en vous assurant que votre passeport est valide, que votre adhésion est renouvelée et que vous respectez les exigences antidopage et le statut de classification para, le cas échéant.
- 4** Déclarez votre disponibilité et toute inscription requise à un événement dans les délais requis.
- 5** Demandez des clarifications par écrit pour tout ce que vous ne comprenez pas avant la fin de la période prévue à cet effet.
- 6** Prévoyez les imprévus, telles que les procédures en cas de maladie ou de blessure, et soyez conscient de la possibilité de recourir à des solutions de remplacement.